

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.

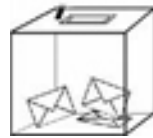
Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-1847 du 30.07.2002.

Site : www.vivre-a-labeaume.org

N°23 – Hiver 2008 -

SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES



Editorial : Quel maire pour Labeaume ?

Depuis cinquante trois ans un même homme dirige Labeaume. Quels que furent ses mérites passés (il fut le plus jeune Maire de France), un si long règne porte en lui tous les dangers de la personnalisation du poste, de la clientélisation, de la confusion des pouvoirs et des intérêts.

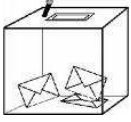
Quand notre commune était rurale, agricole, paysanne, assez naturellement le Conseil Municipal représentait les plus grands propriétaires. Depuis plus de 20 ans, l'économie Labeaumoise est devenue pour l'essentiel touristique et résidentielle, et la richesse a maintenant sa source dans la vente des terrains, la spéculation qui en découle, les passe-droits au profit des obligés ou de leurs proches. Dans ces conditions, il est difficile d'admettre qu'on puisse à la fois posséder les terrains, ou les contrôler à travers sa famille ou ses amis, décider de leur affectation et délivrer les certificats d'urbanisme, puis les permis de construire, sous le seul contrôle d'une administration bien souvent débordée.

La démocratie c'est le partage des pouvoirs et leur contrôle par les citoyens.

Alors qu'aux prochaines élections Labeaume va choisir un Conseil de quinze nouveaux membres, il importe qu'une majorité de gestion et une opposition de contrôle et de propositions se manifestent et que plusieurs tendances se présentent aux choix des citoyens en n'oubliant pas que dans une commune comme la nôtre le panachage et les candidatures individuelles sont possibles.

Il est souhaitable que vienne au Conseil une équipe profondément renouvelée, rajeunie, féminisée qui représente tous les Labeaumoises, de souche ou de cœur, les anciens et les nouveaux, les actifs et les retraités, les professionnels et les résidents, comme ceux qui s'impliquent et se dévouent dans la vie associative. Il serait risqué d'espérer des seuls qui participaient hier au pouvoir qu'ils puissent demain conduire une gestion différente ou novatrice.

Paul CHEMETOV



« Vivre à Labeaume » et les élections municipales.

Nous avons envisagé et annoncé sur notre site Internet à la mi décembre notre intention de participer éventuellement, en vue des prochaines municipales, à une liste d'union en association avec certains adjoints ou conseillers de la précédente équipe, emmenés par G.Marron, au coté d'autres nouveaux arrivants. Après trois rencontres, cette participation s'est finalement avérée impossible, et ce pour plusieurs raisons :

- Les conditions de participation proposées ne nous semblaient pas acceptables : nous propositions pour cette équipe, afin d'être certains de pouvoir réellement influencer sur le cours des choses, 6 noms (*) dont deux pour des postes d'adjoints. Trois nous ont été « accordés ». Nous avons fait alors une proposition de participation à hauteur d'un tiers (5 postes) ce qui nous a été refusé en raison de notre « représentativité insuffisante » et de « la volonté de faire appel à l'ensemble des autres associations ». Nous considérons cet argument comme spécieux : d'une part il n'est pas forcément dans la nature et le statut des autres associations locales de participer à la gestion directe de la commune , alors même que cela découle naturellement de notre statut d'association agréée de défense de l'environnement et d'association locale d'usagers. D'autre part, plusieurs responsables d'association ont été contactés pour participer à cette liste, et ils ont décliné. Enfin, si nous en jugeons par le nombre de gens qui nous informent de leur refus, la composition de la liste n'est pas si facile...

- Surtout, nous n'avons pas pu constater une véritable convergence sur les objectifs et le programme : face aux nombreuses propositions précises que nous avons rédigées, les réponses ont été du type: « on a déjà essayé » ou « c'est trop difficile ». Très vite, nous avons malheureusement- ressenti - une absence mutuelle de confiance. Lorsque nous avons abordé les possibilités d'évolution sur les sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur (PLU, chemins, parkings, assainissement etc..) nous n'avons pas eu le sentiment qu'il serait possible de se rapprocher ..Au contraire, dès nos premières conversations, G.Marron nous avait annoncé que s'il se présentait, avec les adjoints de la précédente municipalité, c'était parce qu'ils étaient fiers du bilan du précédent mandat : il nous était difficile de le suivre sur ce terrain... Plus que jamais, nous sommes convaincus que si tout n'a pas été mauvais par le passé, il est nécessaire d'associer rupture et innovation par rapport à la gestion précédente.

En effet, si l'on peut se réjouir – après quelques vingt années d'attente pour la première, quinze pour les secondes – de la rénovation de la Calade et des adductions d'eau aux écarts, nous déplorons de nombreux éléments durablement négatifs de ce bilan, notamment dans la période récente :

- La croissance désordonnée et incontrôlée, principalement le long du CD 245, qui a dégradé fortement l'image, le paysage et l'environnement de la commune,
- L'immobilisme devant la pression touristique, l'augmentation de la fréquentation et de la circulation et les nuisances induites,
- Un certain nombre de dérapages ou d'irrégularités immobilières, dont une sur un terrain propriété de la famille du maire, une autre qui a entraîné la démission de l'adjoint chargé de l'Urbanisme, plus récemment la délivrance de permis de construire au cœur de la zone présentée comme verte huit jours avant....
- Le POS/PLU engagé en 2001 qui n'est toujours pas sorti et qui fait, pour la troisième fois consécutive l'objet de fortes réserves de la part de l'Etat, avant même l'enquête en cours.
- Un niveau d'endettement record qui grève les budgets jusqu'en 2016, et ce malgré la vente des derniers « bijoux de famille » en 2005 et 2006.
- Aux dires même de ses partenaires, une commune peu efficace, mal représentée, et aux positions peu claires dans les instances extérieures et l'intercommunalité.

Par ailleurs, G.Marron campe sur un certain nombre de positions récentes de l'actuelle municipalité, que nous désapprouvons totalement et sur lesquelles nous espérons qu'un rapprochement provoquerait des assouplissements ou des ouvertures : il s'agit des évolutions récentes du PLU, mais aussi des travaux de modification de certains chemins communaux effectués sur terrains privés, sans enquête publique préalable.

Il nous était difficile, dans ces conditions, de poursuivre des discussions qui ne pouvaient à terme que nous placer en pleine contradiction, surtout dans une position ultra minoritaire.

(*) Suzanne Allard, Yann Callot, Patricia Dupuis, Claude Guary, Jean-Claude Quiqueré-Seine, Olivier Soulas

Nous restons aujourd'hui ouverts à l'idée de participer à une liste qui s'engagerait clairement sur un programme résolument différent, relayant les préoccupations de notre association, qui sont celles de nombre de Labeaumois .

- maîtriser la croissance et l'urbanisation,
- protéger le paysage, l'environnement et le patrimoine naturel
- redresser les finances municipales, optimiser la programmation et les investissements ,
- choisir le développement durable, notamment en matière d'eau et d'assainissement,
- orienter la fréquentation touristique vers la qualité et l'allongement de la saison,
- améliorer les liens sociaux, la vie culturelle et l'animation, notamment hors saison,
- développer la démocratie locale, l'information, la participation et l'égalité des citoyens

Au moment où cet article est écrit, il est encore possible qu'une telle liste émerge dans les jours qui viennent, à l'initiative de Labeaumois, de souche ou de cœur, qui souhaitent une autre façon de gérer, dans l'intérêt commun.

Cependant, si l'opportunité d'un programme de renouveau, en rupture réelle avec ce qui a été fait durant les derniers mandats ne se présente pas, nous poursuivrons nos activités associatives en redoublant d'initiatives, y compris sur le plan juridique. Sur ce point, nous en avons jusqu'ici évoqué la possibilité, sans vraiment passer à l'acte. Il est cependant évident que les illégalités que nous dénonçons par ailleurs dans ce bulletin ou dans notre critique de l'actuel PLU ne peuvent plus durer, et que s'il faut utiliser les recours auprès du tribunal administratif, nous le ferons rapidement.

Auparavant, nous tenterons de trouver des solutions par la discussion ou la concertation, en espérant qu'une équipe fortement renouvelée aura une meilleure capacité d'écoute que celle de la précédente municipalité...

Le conseil d'administration





Le tourisme dans la Basse Ardèche et à Labeaume en particulier

Par Yvette SMITH HERMITANT

Pour essayer de comprendre le tourisme dans le sud de notre Ardèche, il suffit de regarder une carte en relief du département : elle indique la situation, l'altitude et par conséquent le climat.

Quelles sont les influences de ces éléments sur la population en été et tout particulièrement sur la commune de Labeaume ?

Le département de l'Ardèche s'étire du Nord au Sud sur près de 140 kilomètres. Il est longé à l'Ouest par les Cévennes, à l'Est par le Rhône et le grand axe autoroutier, doublé par la fameuse nationale 7 ou s'engouffraient avec quel plaisir déjà les bénéficiaires des congés payés en 1936.

Ce département s'élargit dans sa partie Sud : sur la carte, on l'appelle « Ardèche Plein Sud » ce qui dénote déjà un positionnement... ! Peu d'altitude (102 à 282 mètres), un climat méditerranéen très agréable, de chaque montagne jaillit une source, un torrent, une rivière...qui tous se jettent dans l'Ardèche. D'une part les vallées, d'autre part les grands axes autoroutiers qui attirent les touristes : pourquoi aller plus au sud, sur la Riviera ou la Costa Brava ? Cette basse Ardèche offre tous les atouts du soleil méditerranéen et l'attrait d'une eau (encore) pure et fraîche... Ainsi se fondent, dans le creuset de « l'Ardèche plein sud », le flot des rivières et le flux des touristes. C'est une sorte de déversoir à vacanciers. Ils viennent du Nord de la France, d'Allemagne de Belgique, de Hollande d'Angleterre ou de Suisse. Ils trouvent là un bel ensoleillement et de nombreuses possibilités d'hébergement : campings, gîtes, villages de vacances, toujours à proximité de l'eau, quelques sites majeurs à visiter (gorges de l'Ardèche, aven d'Orgnac, grotte Chauvet ou plutôt son centre d'interprétation lorsqu'il sera installé pas trop loin des campings...) et ...pas grand-chose derrière.

Constat d'une mono activité de bord de rivière qui n'amène pas grand-chose en dehors du fil d'eau...Comment enrichir l'arrière pays, comment protéger la basse Ardèche de cette pression. L'exemple de la Beaume est particulièrement frappant.

Dans ce contexte, Labeaume notre village est la cible idéale des visiteurs : remarquablement installé sur le bord de la rivière, il offre baignades et gorges profondes. Le reste de la commune bordé par trois rivières, la Ligne, l'Ardèche et la Beaume, présente un paysage essentiellement rocheux. Autrefois, les maigres terres étaient cultivées...aujourd'hui ces terrains incultes n'ont de valeur que par leur beauté. Tant d'attraits face à tant de monde ne peuvent que susciter des convoitises. Beaucoup de visiteurs, séduits par la région, ont envie d'y construire une maison. La demande immobilière est donc très forte. Dans ce paysage fragile, ou chaque arbre coupé change la perception des proches ou des lointains, il est impératif de mettre des gardes fous. Comment faire ? Il importe que les responsables veillent au respect de l'environnement, que les permis de construire fassent l'objet de projets réfléchis, que le Plan Local d'Urbanisme soit strict et respecté. S'il est légitime qu'un propriétaire fasse bâtir sa maison pour lui ou ses enfants, il n'est pas acceptable que des opérations de pure spéculation immobilière implantent des constructions à tout va pour les revendre immédiatement et s'enrichir au détriment de la valeur du pays.

On parle beaucoup depuis quelque temps de développement durable : il est temps de traduire ces paroles en acte, comme commencent à le faire des pays européens qui ne sont pas les plus mauvais en matière de tourisme. Par exemple en Autriche, le Vorarlberg , petite région montagneuse de l'Ouest, extrêmement touristique, a su protéger ses paysages par une politique de construction qui privilégie les filières locales, le bois par exemple... Ce petit pays était il y a quelques décennies l'une des régions les plus pauvres d'Autriche. Il a su préserver l'art de vivre montagnard pour devenir une des régions touristiques les plus prospères. A quand la filière pierre en Ardèche ? Ce serait tout de même mieux que la filière plastique qu'on nous promet pour les mobil homes ???

Conclusion : pour suivre cet exemple, disons non à l'accélération du tourisme de masse, oui à l'amélioration qualitative d'un tourisme plus diffus, mieux réparti dans le temps, plus respectueux de ce qui l'entoure, qui ne se concentre pas uniquement au bord des rivières, mais qui prend en compte la valeur du paysage et de l'habitat que nos anciens ont su créer.

Par des chemins détournés....

Par Claude GUARY

Les voies de la démocratie sont parfois bien difficiles et peuvent être à chaque instant détournées : une nouvelle rapportée par le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre nous en donne un bon exemple !

Il y est indiqué que « M.Reynouard rappelle au Conseil Municipal les travaux qui vont être effectués sur divers chemins communaux tels que :

- la déviation au niveau « du chemin Maignon »
- la déviation au niveau du Récatadou
- la réfection du chemin « Chazaly/ Goubard »

Ayant déjà entendu parler de ces questions depuis quelque temps, nous avons essayé de comprendre plus précisément de quoi il retournait :

Concernant le chemin « Chazaly –Goubard », il s'agit en fait de faire réaliser par la commune, un élargissement partiel avec modification de tracé de la voie communale n°26, appelée « de Boudon à Champlautier », et décrite comme allant « du CD 245 à Puech en passant par le hameau de Champlautier ». Cet élargissement , nécessaire puisque le chemin en question n'était que piéton jusqu'ici, permet de desservir deux maisons nouvelles et crée une nouvelle sortie sur le CD 245 pour la VC n° 26 qui ne disposait que d'un accès par le chemin de la Jarjatte. Ces travaux seront réalisés sur un terrain ayant fait l'objet d'une cession à la Commune à l'occasion des deux récents permis de construire (G.Goubard et C.Marron). On se souvient que l'affaire avait fait à l'époque quelque bruit, entraînant la démission de l'adjoint à l'urbanisme...mais les deux maisons sont maintenant construites, et il faut bien les desservir... De fait, lors du même conseil, il a été décidé d'en attribuer les travaux à l'entreprise Reynouard, moins disante avec une proposition à 17083 € hors taxes. Les choses se sont donc faites, comme promis par le Maire.

On peut espérer que l'ancienne partie piétonne de la VC n°26 restera propriété de la commune, ce qui permettra aux grincheux dont nous sommes de bénéficier encore de quelques dizaines de mètres d'un chemin piéton à l'ancienne, avec ses murets et son revêtement caillouteux.

Par contre, la nouvelle partie, réalisée sur un terrain privé par la commune devra être très rapidement classée dans le domaine public communal, après enquête publique, conformément aux articles 318-10 et 318-11 du code de l'urbanisme, avant d'être ouverte à la circulation. Cette enquête publique permettra (tardivement) aux habitants du quartier de se prononcer sur les tenants et aboutissants de cette réalisation et de ce classement. Gageons qu'ils auraient préféré probablement être consultés...avant !

Pour les trois autres chemins, nous avons cru comprendre qu'il s'agirait, à l'initiative ou à la demande de certains propriétaires riverains, de modifier partiellement, au droit de leur domicile et à leurs frais, les tracés de la VC n° 1 dite « de Saint Genest » (connue aujourd'hui comme le chemin du Récatadou), de la VC n° 3, dite « de Basset » et allant du CD 245 à Basset, ainsi que le tracé du chemin conduisant de la propriété du Puech à la Jarjatte et rejoignant le chemin n°26.

Dans les deux premiers cas, les propriétaires concernés souhaitent réaliser la structure de base de la route sur un nouveau tracé, plus ou moins éloigné de leur maison, et sur des terrains qui leur appartiennent, puis échanger le terrain ainsi équipé avec la voie existante, pour diverses raisons (confort, accessibilité, constructibilité en bordure...).

L'une de ces modifications a déjà été réalisé par un des propriétaires, sur son terrain et heureusement pour l'instant à ses frais. C'est parce que les riverains ou voisins se sont étonnés de cet état de fait que la municipalité sortante a organisé une réunion de concertation avec la DDE, qui à notre connaissance, a pour l'instant formulé un avis réservé.

Pour le troisième c'est un peu différent, puisque la modification, déjà évoquée dans le passé, figure au projet de PLU, non encore approuvé. Elle porte sur le tronçon de la VC n°26 situé en amont des travaux actuels et devrait permettre au propriétaire actuel de disposer d'une sortie directe sur le nouveau chemin. Les travaux en cours, ont très largement été exécutés sur son terrain privé, aux frais de la Commune, ce qui est parfaitement illégal.

Il n'est pas question de nous prononcer ici sur le bien fondé de la démarche de Untel ou Untel, en l'absence de plans ou de projets plus précis. Peut être certaines de ces modifications se justifieront elles ? Avouons que nous sommes cependant inquiet de la multiplication soudaine de ces initiatives dont on ne perçoit pas bien les conséquences à terme sur le paysage ou la circulation, surtout si elles deviennent nombreuses. Qu'est ce qui va se passer si chacun veut façonner la voirie à sa mesure ... ? Des intérêts divergents ne vont-ils pas forcément se manifester ? Sur quels critères se prononcera le Conseil Municipal ? Pourquoi demain refuser à l'un ce que l'on aura accordé à l'autre ?

Il est important de souligner, notamment auprès de la future municipalité, qu'elle quelle soit, que **la voirie communale relève du domaine public, inaliénable et imprescriptible**, sauf dans des conditions bien particulières qui sont

définies par le nouveau code de la domanialité (2006), par le code de l'urbanisme, et par le code de la voirie routière (et notamment son article L-141).

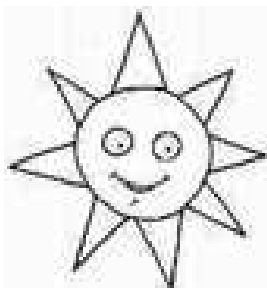
Les premières obligations faites aux communes par la loi concernent l'information. **Aucun classement ni déclassement de voie** (sauf s'il ne change pas l'affectation des sols) **ne peut intervenir sans une délibération du Conseil Municipal et sans que le projet concerné ait fait l'objet préalablement d'une enquête publique**; celle-ci permet d'examiner « si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social et les atteintes à d'autres intérêts publics que le projet comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt présenté... »

Le dossier mis à l'enquête doit comporter un plan précis des travaux, un descriptif, une estimation et, bien sur, un plan des échanges fonciers et une note de présentation qui justifie clairement l'opération. Un commissaire enquêteur indépendant est désigné par le Maire. L'enquête dure au moins quinze jours. Un avis d'enquête doit être publié quinze jours avant et faire l'objet d'un affichage dans un journal local. Le commissaire enquêteur a un mois pour faire son rapport.

De plus, il ne faut pas oublier que ces voies une fois terminées seront parcourues par des usagers à qui l'on doit la garantie de la qualité du tracé, sur la base de critères techniques de sécurité et de circulation. Personne ne peut s'arroger le droit de dessiner, encore moins de réaliser ces voies, sans toutes les précautions nécessaires. Seuls les maîtres d'œuvres, les bureaux d'études techniques et les entreprises qualifiées bénéficient des assurances nécessaires... N'oublions pas qu'à la fin, si l'opération se réalise, c'est la commune qui sera responsable, et donc nos deniers qui seront en jeu.

Encore une fois, respectons donc la réglementation et les procédures. Cela devrait amener tout le monde à bien réfléchir avant d'agir, et notamment à ne pas se lancer dans des travaux qui pourraient bien être remis en question à l'issue de l'enquête publique.

C'est pourquoi nous restons très attentifs à la suite donnée à ces opérations et vous tiendrons au courant des réponses que nous aurons obtenues de la part de la municipalité, à laquelle nous avons écrit en décembre à ce sujet. La modification de nos voies communales ne doit pas se faire par des chemins détournés. Nos lois ne sont pas si mal faites ... Ne nous laissons pas détourner du droit chemin !!!



1, 2, 3, Soleil !

Du solaire à Labeaume : une aventure inattendue.

J'ai une maison au bord de la rivière, au Bossu...un peu loin de tout, il faut bien le dire, notamment de tout réseau d'électricité .Je dois être le dernier sur la commune à ne pas avoir le courant...

En **2001**, je démarche la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) pour être enfin 'éclairé' par les bons soins de notre soleil. Moderne, écolo, branché, quoi !

Pas de problème, me répond la bonne dame des énergies nouvelles. Vous avez deux choix possibles :

1- Une demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Vous pouvez espérer une prise en charge de 30 à 50 % de l'installation, les délais sont de 2 ans.

2- Faites une demande de branchement au syndicat départemental d'énergies. Après études du dossier, EDF prendra en charge le financement du projet et vous demandera une participation, plus un forfait locatif annuel.
Délais : 3 ans environ ...

Je demande quel est le plus intéressant : sans hésitations, la réponse sonne claire et nette – la solution EDF- (participation de principe et coût de location faible)

Je fonce. Après un avis favorable du maire, le dossier part à l'instruction, fin 2001.

2002. Rien. Pas de nouvelles, même pas de retour d'une trace d'enregistrement de dossier.

2003. Toujours le silence, je m'inquiète, je me renseigne, je téléphone au syndicat sus nommé

-Aah! Monsieur Quiqueré, je suis content de vous avoir.. Prenons rendez-vous, il faut vérifier la réalité de votre maison et de la difficulté d'une installation conventionnelle.

-Tope la, cher monsieur, le plus vite sera le mieux.

Le jour dit, Monsieur.... disons « Alfred » arrive. Un homme agréable, souriant, confiant en mon projet .La constatation de l'existence de ma maison faite, M. Alfred repart avec la conviction de l'utilité de cette installation. Je suis rassuré.

En septembre j'appelle le Syndicat Départemental d'énergies.

- Aah ! monsieur Quiqueré, je suis content de vous avoir, les vacances sont finies je m'occupe de vous. Au début de l'année prochaine je vais venir avec un bureau d'études de Lyon et le responsable EDF. Vous savez, le retard pris pour votre dossier m'incombe entièrement, j'étais tout seul dans mon service mais ça va changer en janvier, nous serons deux. Mon nouveau collègue s'occupera en priorité de vous.

- Merci beaucoup, monsieur Alfred, je vous comprends, vous devez avoir de nombreuses demandes.

- Oui, j'ai trois dossiers équivalents, mais avec M.... (de l'EDF) une fois au courant (sic), ça ira vite.

2004. Début janvier, je téléphone au syndicat avec un doute sur l'efficacité ou la mauvaise volonté des services de l'Etat en la matière.

-Ah ! Bonjour monsieur Quiqueré, vous tombez bien. Je suis avec mon nouveau collègue nous réalisons le planning des 6 premiers mois de l'année et justement nous parlions de vous.

Rendez vous est pris en mars ; je suis irrité mais confiant. M. Alfred a l'air sûr de lui.

Le grand jour, au petit matin, les grandes manœuvres. L'expert monte le dossier technique, le responsable EDF supervise et interroge M. Alfred.

- Dites moi, la demande de M. Quiqueré n'est pas récente au moins ?

- Non, 3 ans, je crois.

Je demande s'il y a un purgatoire ? Ou si l'attente est un test à la motivation ?

L'agent EDF m'interpelle : -Vous savez monsieur, l'argent public est en jeu dans cette affaire, on ne le dépense pas comme ça.

J'acquiesce et je demande si tout est en ordre ? Je sens une possible difficulté poindre au dessus de ma vallée. J'interroge.

Réponse de l'agent EDF : le dossier monté n'influe en rien sur la décision finale

-Ah bon !

M. Alfred : - Oui mais c'est un bon dossier

Je reprends confiance, la journée est belle, le soleil chauffe, comme pour me dire : Je suis toute l'année à ton service, il y a plus qu'à...

2005. Rien !... et le 17 août ,10 mois après notre RDV et 4 ans après ma première demande, une lettre, une réponse, un refus. Je cite :

« L'analyse comparative des solutions d'électrification et notamment les conditions économiques ont conduit le concessionnaire à privilégier le raccordement au réseau de distribution...Si vous deviez être favorable à une extension de réseau public, je vous demande de prendre contact.... »

Que faire ? J'accuse le coup ; en septembre je retourne à la mairie et je demande un nouveau dossier d'extension de réseau. Le maire ne veut pas de poteaux. J'obtiens cependant son avis favorable en souterrain, mais c'est irréalisable car le coût est démesuré vu la nature du terrain et la demande exprimée. (1500 Watts)

2006. Rien ...

2007. Je téléphone à M. Alfred.

- Monsieur Quiqueré, très heureux de parler avec vous. Qu'y a-t-il pour votre service ?

J'explique. M. Alfred s'étonne de mon appel, persuadé de mon abandon par découragement peut-être ? Je réaffirme donc ma demande du 20 septembre 2005.

2008. J'attends ! Bon, je sais que l'énergie solaire est une danseuse pour EDF. Mais je ne savais pas qu'elle se comportait comme une radine avec sa danseuse. J'ai un petit espoir, l'espérance de vie s'allonge, avec de la chance, et si le soleil reste aussi généreux, je pourrais un jour allumer une petite lampe.....1 2 3 soleil.... !!!!

Jean-Claude QUIQUERE- SEINE



PLUs il est proche, PLUs il s'éloigne... !

Comme il n'y a pas beaucoup d'animation à Labeaume en janvier, notre municipalité qui nous aime nous a prévu une petite enquête publique sur le PLU. Rien de tel pour se réchauffer la tête, et tant pis pour les très nombreux Labeaumoises propriétaires de résidences secondaires (52% des logements de la commune) et qui ne sont pas là à cette époque de l'année. Ils n'ont qu'à payer leurs impôts et se taire...

On ne pouvait attendre la moindre semaine de congés, et il était urgent, en effet, de lancer cette enquête à ce moment là, juste avant les élections et l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux... ! alors même que la procédure de révision du POS a démarré en 2001 et que nous en sommes au troisième ou quatrième projet !

De PLUs, cette version là, si l'on en croit la lecture des avis formulés par les services de l'Etat qui figurent au dossier mis à l'enquête, risque encore une fois. Citons parmi les plus importants griefs :

« il convient de reprendre le dossier pour tenir compte des obligations réglementaires concernant...les évaluations environnementales sur le site Natura 2000...les conséquences du projet sur la capacité des équipements publics...la préservation de la qualité des eaux de baignade...l'utilisation économe de l'espace... » (la DDE)

« l'évaluation environnementale est incomplète, non conforme aux attentes du code de l'urbanisme ».. [le projet] « ne paraît pas de nature à préserver les enjeux de biodiversité »... « il convient d'interdire les filières d'assainissement à épandage souterrain peu profond »... « l'utilisation d'un COS uniforme de 0,1 va à l'encontre des objectifs d'économie de territoire »...(la DIREN)

« le rapport n'est pas conforme à l'article R 123.2 1 du code de l'urbanisme »... « le rapport de présentation ... Insuffisant et incomplet : l'absence d'impact n'est pas prouvée » ...le règlement est trop succinct » (la Préfecture) etc...etc ...

A la lecture de ces commentaires, la position du préfet lorsqu'il recevra une éventuelle délibération d'approbation ne fait guère de doute.

La position de Vivre à Labeaume a été publiée sur notre site, et commentée dans le détail au commissaire enquêteur. Elle conclue à une approbation sans enthousiasme, sous réserve de la correction préalable des plus flagrantes erreurs : suppression ou modifications des zones AU arbitraires ou complaisantes, introduction de précisions ou de rigueur dans le règlement, renforcement des coupures vertes, abandons de réservations inutiles ou par trop nuisantes pour l'environnement, mise en place de protections spécifiques pour des micro paysages plus fragiles ou des espaces verts de qualité.

Malgré la période peu propice, près de 30 remarques ont été portées au cahier. Le commissaire enquêteur a reçu par ailleurs un nombre important de courriers. La plus grande partie des réclamations porte comme toujours sur des demandes de reclassement individuel permettant à des propriétaires de bénéficier de droits à construire, ce qui sera probablement acté, comme à l'habitude pour une partie d'entre eux.

D'autres réclamations, ou observations plus structurées, recourent ou précisent nos propres critiques.

Elles portent notamment sur les zones AU, en particulier sur la zone AUt de la Buisnière (zone mobil homes) et sur la zone AUa (artisanale)de Champrenard et les lourdes nuisances qu'elle engendre (une pétition a même été rédigée par les riverains). Elles portent également sur la nécessité de coupures vertes, sur la réglementation et la constructibilité dans les zones agricoles qui ne doivent pas devenir des zones de croissance urbaine par dérogation, et sur les réservations d'équipements inutiles ou nuisibles, comme les parkings utilisés trois semaines par an ou les voiries nouvelles ou modifications de voiries réservées à un seul utilisateur.

Nous espérons vivement que tout cela sera entendu par les nouveaux élus, quels qu'ils soient, et que les adaptations nécessaires seront faites. Nous espérons que seront enfin prises en compte, ce qui n'est ni si long, ni si difficile , les remarques faites par l'Etat notamment sur la compatibilité du document d'urbanisme proposé avec les demandes de l'environnement (Natura 2000 etc.....) Dans ce cas, cela nous permettrait – enfin !- dans quelques mois d'avoir un PLU approuvé, qui pourra fonctionner quelques années et que l'on pourra toujours mettre en révision.

Sinon, notre PLU s'éloignera encore un peu, et avec lui l'espoir de conserver à Labeaume, un paysage, un environnement, une qualité de vie que l'on peut encore nous envier.

Claude GUARY